

QUESTIONS ET RÉPONSES ADDENDA n° 5

02 11 2020

DDPQ no 2020-2558

-
- | | |
|-----------------|--|
| 1. Titre | Réponses aux questions 44 à 77
Addenda n° 5 |
|-----------------|--|
-
- | | |
|----------------------------------|---|
| 2. Demandes de précisions | On a ajouté les questions et réponses suivantes en addenda à la DDPQ n° 2020-2558 de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) |
|----------------------------------|---|

Q44. En raison du jour férié (jour de la Famille) du 17 février, est-il possible de prolonger le délai d'un jour ouvrable jusqu'au 18 février?

R44. Voir la réponse à la question 8 dans l'addenda n° 2. La date limite de soumission est reportée au 18 février 2020, à midi (HNE).

Q45. La SADC considère-t-elle la norme ISO 27001 comme un équivalent acceptable de la norme SOC 2 de type II?

R45. La certification ISO/IEC 27001 serait considérée comme équivalente à la norme SOC 2 de type II.

Q46. En ce qui concerne le critère d'évaluation a) 3. – La SADC serait-elle disposée à supprimer les mots suivants : « la croissance globale sur la période de 5 ans doit être d'au moins 30 % ».

30 % est un niveau de croissance important, en particulier pour les grandes entreprises de TI où même une petite croissance de 5 à 10 % représente des dizaines de millions de dollars. De plus, les acquisitions peuvent tout aussi bien faire grimper les revenus de manière spectaculaire, mais d'un autre côté, elles peuvent aussi augmenter la dette et diluer le prix des actions, ce qui peut être déstabilisant. Toutefois, une entreprise affichant une croissance et une rentabilité ou un bénéfice par action (BPA) soutenus au cours des cinq dernières années devrait donner à la SADC une grande confiance dans la gouvernance d'une entreprise potentielle avec laquelle la SADC peut s'associer. Au lieu d'une croissance de 30 % au cours des 5 dernières années, la SADC considérerait-elle plutôt ce qui suit comme suffisant : « preuve d'une croissance soutenue de la rentabilité ou du bénéfice par action (BPA) au cours des 5 dernières années »?

Par ailleurs, le fait de supprimer cet élément en tant que qualification obligatoire et d'en faire plutôt une qualification « cotée » permettrait à la SADC de maintenir la notation en tant que préférence, mais sans empêcher des entreprises potentiellement fortes de participer à la demande de propositions.

- R46. La SADC changera la qualification obligatoire de la section 5.1 a) 3 en une qualification cotée. Les fournisseurs doivent encore répondre à cet élément, et la réponse sera évaluée, mais il ne s'agira pas d'un élément de qualification obligatoire. Ce changement n'affecte que le point de réponse 5.1 a) 3.
- Q47. *En ce qui concerne les critères d'évaluation d) 2., h) 2. et o) 2. – Honoraires professionnels, la SADC pourrait-elle confirmer qu'il est acceptable que les répondants ne fournissent pas d'« honoraires professionnels » dans leur réponse? Ces renseignements sont de nature exclusive sur le plan commercial. Par ailleurs, ces renseignements sont considérés comme confidentiels dans nombre de nos contrats et il est interdit de les utiliser ou d'y faire référence dans les propositions.***
- R47. Il est nécessaire d'indiquer l'importance de la participation du fournisseur dans le cadre de ces éléments de réponse. L'utilisation d'une fourchette de frais au lieu de montants exacts serait acceptable, tout comme l'utilisation de jours-personnes ou d'un autre indicateur qui démontrerait l'importance de la participation.
- Q48. *Pour les ressources clés à identifier, la SADC envisagerait-elle de limiter les profils des ressources que doivent fournir les soumissionnaires à des résumés de moins de deux pages afin de réduire la taille des propositions?***
- R48. Voir la réponse fournie à la question 3 dans l'addenda n° 1.
- Q49. *Les renseignements et les résultats (p. ex. architecture, gouvernance du projet, stratégie de communication, etc.) que la SADC élabore déjà seront-ils communiqués rapidement aux participants à la DDPQ pour les aider à définir leur approche afin d'assurer l'harmonisation?***
- R49. Comme le décrivent les sections 1.2 et 4.2, certains travaux progressent pendant l'administration de cette DDPQ. Des renseignements supplémentaires seront fournis dans le cadre du processus de demande de propositions, décrit aux sections 1.3 et 1.4.
- Q50. *Veillez confirmer si la présente DDPQ vise les fournisseurs de services professionnels ou si on s'attend à ce que les fournisseurs fournissent tous les technologies, produits, et services requis pour le programme de modernisation des remboursements. La SADC est-elle ouverte à d'autres arrangements?***
- R50. Comme l'indique la section 1.3, l'objectif de la SADC est d'établir une relation de collaboration avec un ou plusieurs fournisseurs capables de soutenir tous les aspects de la modernisation des remboursements sur une période de plusieurs années. Ce processus de DDPQ vise à déterminer les fournisseurs ayant les qualifications nécessaires pour atteindre cet objectif. La SADC se réserve le droit d'envisager des solutions de rechange et, le cas échéant, son intention est de le faire dans le cadre du processus de demande de propositions auprès des fournisseurs qui se qualifient par le présent processus de DDPQ.

Q51. *S'il y a une séparation entre les fournisseurs de technologie et les fournisseurs de services professionnels, la SADC pourrait-elle transmettre sa liste de fournisseurs de technologie envisagés pour la mise en œuvre de l'état futur envisagé (p. ex. portail des déposants = Salesforce, passerelle de paiement =?, etc.)?*

R51. Voir la réponse à la question 50 ci-dessus.

Q52. *Est-il possible de revoir la stratégie, l'architecture et l'état futur envisagé que la SADC élabore déjà si une autre approche ou un autre modèle est disponible?*

R52. L'initiative de modernisation des remboursements en est à ses débuts, et il est prévu que les points de vue initiaux sur la stratégie, l'architecture et l'état futur envisagé évoluent au cours de la durée de vie pluriannuelle de l'initiative. Les fournisseurs qui se préqualifient en participant au présent processus de DDPQ et qui seront finalement sélectionnés par le processus de demande de propositions ultérieur devraient fournir des idées et des conseils sur cette évolution, et proposer des solutions de rechange s'il existe des arguments solides pour envisager un changement de direction.

Q53. *Une demande de propositions distincte sera-t-elle lancée pour le soutien postproduction?*

R53. Oui, voir la section 4.3.

Q54. *Quelle est la principale banque de la SADC au Canada pour le traitement des remboursements?*

R54. Actuellement, les remboursements sont effectués par des chèques papier envoyés aux déposants assurés. L'impression et l'envoi des chèques sont assurés par un prestataire de services tiers. Les prestataires de services de traitement des paiements seront sélectionnés dans le cadre du projet une fois que les exigences et les processus détaillés auront été déterminés. Les arrangements bancaires actuels de la SADC ne sont pas pertinents pour la présente DDPQ.

Q55. *Quelle est l'actuelle tierce partie responsable du traitement des paiements de la SADC? La SADC a-t-elle l'intention de maintenir cette relation?*

R55. Voir la réponse à la question 11 dans l'addenda n° 2. Le nom du prestataire de services actuel pour l'impression et l'envoi de chèques n'est pas pertinent pour la présente DDPQ.

Q56. *La SADC a-t-elle des restrictions en matière de partenariat avec des tiers?*

R56. Non, à l'exception de critères potentiels fondés sur des raisons commerciales et des raisons de sécurité.

Q57. Pourriez-vous préciser la portée du fournisseur quant aux « arrangements de tierce partie stables »? Par exemple 1. La SADC prévoit-elle des changements de tierces parties dans l'état futur? 2. Le fournisseur devra-t-il assurer la liaison avec les tierces parties ou les gérer, ou la SADC gèrera-t-elle les relations pendant l'élaboration de la solution et pendant les phases de soutien continu?

R57. Voir la section 4.3. La SADC a l'intention de conclure des accords avec un ou plusieurs fournisseurs qui soutiendront toutes les facettes de la modernisation des remboursements sur une période de 3 à 4 ans. Le champ d'application de ce travail comprendra toutes les activités jusqu'au point de fonctionnement en régime permanent. Des dispositions contractuelles distinctes seront prises ultérieurement pour l'exploitation et la maintenance des systèmes, qui peuvent mettre en jeu les mêmes fournisseurs ou des fournisseurs différents.

Q58. La migration des données des déposants actuels et anciens vers le nuage fait-elle partie de la portée?

R58. Non.

Q59. Quels sont les problèmes actuels touchant les données fournies par les institutions membres et les courtiers-fiduciaires?

R59. Voir la réponse à la question 34 dans l'addenda n° 4.

Q60. La SADC fournira-t-elle une équipe opérationnelle qui travaillera avec l'équipe du fournisseur pour définir la structure des données, les normes d'interface, le flux de données et les interfaces de tierces parties?

R60. Oui.

Q61. La SADC fournira-t-elle une équipe opérationnelle qui travaillera avec l'équipe du fournisseur pour valider les exigences en matière d'audit, de réglementation et de conformité et pour examiner la conception et la solution?

R61. Oui.

Q62. Quels sont les processus de détection et de prévention de la fraude en place à la SADC? Quelles sont les difficultés (le cas échéant) entourant ces processus?

R62. Les systèmes et processus actuels de traitement des remboursements reposent sur les données fournies par les institutions membres et les courtiers-fiduciaires, sans aucune autre fonctionnalité active de détection des fraudes; les processus existants reposent uniquement sur l'authentification. La détection et la prévention actives de la fraude, conjuguées à une authentification renforcée, feront partie des exigences de l'état futur, dont les détails restent à déterminer.

Q63. *Quels sont les outils existants utilisés pour la conformité, la sécurité et la vérification des données? Des outils ont-ils été déterminés pour une utilisation future ou le fournisseur est-il censé recommander ces outils?*

R63. Alteryx est utilisé dans le cadre de la solution actuelle de vérification des données. La sécurité de l'accès aux données est actuellement gérée par une liste de contrôle d'accès basée sur les rôles du serveur SQL, à l'aide des comptes de domaine Active Directory. Tous ces outils sont susceptibles d'être remaniés et remplacés dans le cadre de la modernisation des remboursements, et les fournisseurs sélectionnés devraient prendre part à ces décisions.

Q64. *La SADC a-t-elle des contraintes juridiques ou réglementaires concernant l'hébergement d'un système d'archivage de données des déposants sur une infrastructure publique en nuage (comme AWS ou Azure)?*

R64. Toutes les données doivent résider dans des centres de données situés au Canada. Toute solution hébergée dans le nuage doit être conforme aux mesures de protection des renseignements de niveau « Protégé B » du gouvernement du Canada.

Q65. *La logique et les systèmes actuels seront-ils mis à profit pour la validation et le regroupement des données et le calcul des montants assurés, ou faut-il développer un système entièrement nouveau?*

R65. Les systèmes actuels seront probablement remplacés, mais la logique et les règles existantes pour la validation des données fondées sur les exigences en matière de données et de systèmes (EDS 3.0) et sur les exigences en matière de données de courtiers-fiduciaires (EDCF) de la SADC récemment mises à jour (voir la section 4.2.1), et la logique actuelle pour les calculs des montants assurés seront à la base d'une partie des spécifications des nouveaux systèmes.

Q66. *La passerelle de paiement sera-t-elle hébergée par la SADC ou l'intégration d'une tierce partie est-elle prévue?*

R66. La SADC s'attend à ce que la passerelle de paiement soit hébergée dans un environnement privé en nuage, avec d'autres applications de modernisation des remboursements. Les détails sont à déterminer.

Q67. *Nous comprenons, d'après la demande de qualification (DDQ), que le flux de données des déposants, le cadre et le service de contrôle de la conformité sont en cours d'élaboration. De même, y a-t-il des types de tests particuliers ou obligatoires qui devraient faire partie des autres flux de travail? Combien de travail a déjà été effectué aux fins de l'assurance de la qualité et des tests dans ces flux de travail? Disposez-vous d'éléments de test (scénarios de test, cadres d'automatisation, scripts, utilitaires) qui sont réutilisables?*

- R67. Outre les travaux actuellement en cours décrits à la section 4.2.1, la planification des flux de travail de la modernisation des remboursements en est à ses débuts. Aucune activité de planification n'a encore eu lieu concernant les stratégies de test. À part certains éléments des tests de conformité, les plans de test et les éléments connexes devront être développés par l'initiative de modernisation des remboursements à mesure que le projet avancera. La participation des fournisseurs est attendue.
- Q68. Quelles sont les principales difficultés rencontrées aujourd'hui dans l'exécution des tests sur les systèmes et les applications de remboursement (p. ex. la mise en place de données de test, l'intégrité des données dans les applications, les problèmes d'environnement de test, la couverture des tests et l'automatisation minimale, etc.)?**
- R68. Les processus de test actuels ne sont pas pris en charge par des outils automatisés. Cette situation est gérable dans l'environnement actuel et il n'y a pas de problèmes importants. Toutefois, avec la modernisation des remboursements, les services de soutien des tests automatisés seront une exigence, les détails étant à déterminer. La participation des fournisseurs est attendue.
- Q69. La SADC suit-elle actuellement des processus de masquage des données dans les environnements de test? Dans l'affirmative, quels sont les difficultés ou les problèmes connus (le cas échéant) concernant le processus, l'outil ou la solution?**
- R69. Les renseignements personnels identifiables sont actuellement masqués à l'aide de fonctions de hachage installées dans Microsoft SQL Server. Le masquage des données de test sera exigé dans le cadre de l'état futur, les détails devant être déterminés. La participation des fournisseurs est attendue.
- Q70. Quel est le niveau d'automatisation des test (p. ex. régression, fonctionnel, automatisation E2E) dans les flux de travail actuels et quel est le pourcentage d'automatisation?**
- R70. Les niveaux d'automatisation dans l'environnement de test de l'état actuel sont minimales. Les services de soutien des tests automatisés seront une exigence, les détails étant à déterminer.
- Q71. Veuillez transmettre la liste des outils utilisés par la SADC pour les éléments suivants :**
- 1. Gestion des tests**
 - 2. Automatisation**
 - 3. Exécution**
 - 4. Conformité et sécurité**
 - 5. Gestion des données de test**
 - 6. Communication avec les déposants**
- R71. La liste actuelle des outils utilisés par la SADC est la suivante :

La version intégrale officielle du présent addenda n° 5 à la demande de préqualification (DDPQ) n° 2020-2558 est disponible, gratuitement, sur le site achatsetventes.gc.ca.

- Gestion des tests : Azure DevOps
- Automatisation : NUnit, SpecFlow, Selenium
- Exécution : En grande partie manuelle
- Conformité et sécurité : Voir la réponse à la question 63 ci-dessus
- Gestion des données de test : Azure DevOps
- Communication avec les déposants : Application développée sur mesure

Les outils de l'état futur sont en cours d'examen dans le cadre des travaux sur l'architecture intégrée actuellement en cours, et plus de détails seront fournis dans la demande de propositions prévue.

Q72. Section 4.2.1 – Pouvez-vous donner des précisions sur l'alignement actuel et futur avec Cannex, IFDS, et SIT? L'architecture de remboursement actuelle prévoit-elle des interactions et déclencheurs automatisés avec ces fournisseurs de services?

R72. Voir la réponse à la question 21 dans l'addenda n° 2.

Q73. Section 5.1 (a) – Est-il acceptable de fournir la preuve de rapports annuels de l'organisation ou de rapports D&B de l'entreprise pour démontrer la sécurité financière et l'historique de croissance?

R73. Les fournisseurs peuvent s'inspirer des rapports annuels de l'organisation ou des rapports D&B dans le cadre de la réponse à la section 5.1 a), mais ils doivent démontrer la pertinence en abordant chacun des quatre points de réponse dans le cadre de la présente qualification obligatoire. Voir la réponse à la question 46 plus haut dans cet addenda.

Q74. Section 4.1 – Quelle est la plateforme technologique d'intégration utilisée dans le paysage actuel entre les différents flux de travail pour le traitement en temps réel et par lots? La SADC a-t-elle une technologie privilégiée pour la solution future?

R74. Aucune plateforme technologique n'est actuellement utilisée. Le travail sur l'architecture intégrée actuellement en cours permettra de déterminer la technologie privilégiée et les outils associés. De plus amples renseignements seront fournis dans la demande de propositions prévue.

Q75. Section 4.1 – La SADC a-t-elle une préférence pour la future plateforme infonuagique ou le fournisseur est-il censé en proposer une? La SADC travaille-t-elle actuellement avec des fournisseurs de services ou de plateformes infonuagiques?

R75. La plateforme infonuagique de l'état futur sera abordée dans le cadre des travaux sur l'architecture intégrée actuellement en cours. De plus amples renseignements seront fournis dans la demande de propositions prévue.

Q76. Section 4.1 – Nous comprenons, d'après quelques sections de la DDQ, que les technologies de Microsoft sont utilisées à la SADC. Veuillez confirmer si c'est bien le

La version intégrale officielle du présent addenda n° 5 à la demande de préqualification (DDPQ) n° 2020-2558 est disponible, gratuitement, sur le site achatsetventes.gc.ca.

cas. Quelle est la future plateforme technologique attendue? Si elle est déjà définie, pourriez-vous nous en faire part?

R76. Oui, les technologies de Microsoft sont actuellement utilisées. Pour l'état futur de la modernisation des remboursements, le travail sur l'architecture intégrée actuellement en cours définira de manière générale la future plateforme technologique. De plus amples renseignements seront fournis dans la demande de propositions prévue.

Q77. La section 5.1 (d) – Le point 1 stipule que « Chaque projet doit avoir représenté au moins un million de dollars canadiens en honoraires professionnels versés par le soumissionnaire ». La SADC peut-elle confirmer si cet énoncé fait référence aux revenus d'honoraires professionnels facturés par le fournisseur à son client?

R77. Oui.

Toutes les autres modalités de la DDPQ demeurent inchangées.